



LABORATOIRE DE DROIT (THEMIS-UM) - Équipe d'Accueil 4333

Le Themis-Um est un laboratoire interdisciplinaire regroupant les juristes privatistes, publicistes et les historiens du droit qui travaillent de façon critique sur des sujets de l'actualité juridique. Ses activités se développent autour de deux axes :

- l'axe « Risque, Assurance, Responsabilité » qui traite du droit du risque en général et du droit des assurances en particulier et s'intègre dans l'Institut du Risque et de l'Assurance,
- et l'axe « Hybridation et articulation des systèmes normatifs » qui étudie les mutations contemporaines de la normativité sous l'influence des évolutions de la société, de la mondialisation et de la comparaison des droits, et à la lumière de l'histoire.

Tous les ans, les membres du laboratoire publient de nombreux d'articles et organisent une dizaine de colloques sur des thématiques de la plus grande actualité en cherchant à promouvoir des points de vue nouveaux, critiques et pluridisciplinaires.

Depuis 2013, le Themis-Um travaille en partenariat, aux côtés du GAINS et du LMM, dans le cadre de l'Institut du Risque et de l'Assurance qui s'emploie à rendre plus lisibles et à structurer les activités Recherche Formation Innovation de l'Université dans ce domaine.



33 personnes dont

- 27 enseignants-chercheurs
- 5 doctorants
- 1 personnel administratif et technique



Partenariats

Université de Leeds (Grande-Bretagne), Université de Saint-Jacques de Compostelle (Espagne), Université du Maine (États-Unis), Université de Yaoundé (Cameroun), Université Laval (Québec).



Son approche pluridisciplinaire :

- droit privé
- droit public
- histoire du droit

Membre de l'Institut du Risque et de l'Assurance (IRA), porté par Le Mans Université

Directrices : Valérie Lassere-Kiessow | Valerie.Kiesow@univ-lemans.fr
Sarah Cassella | Sarah.Cassella@univ-lemans.fr
Avenue Olivier Messiaen 72085 Le Mans cedex 09
themis-um.univ-lemans.fr



Le Mans
Université

Notre ambition,
c'est vous.

2 axes de recherche

Risque, assurance et responsabilité

Autour de ce centre de gravité qu'est le droit de la responsabilité, cet axe a pour objet d'approfondir les thématiques nombreuses liées au risque en général et au droit des assurances en particulier. Les mutations incessantes du droit de la responsabilité, liées notamment à l'apparition de nouveaux risques, nécessitent d'interroger constamment les ressorts de cette matière fondamentale et les liens toujours plus étroits qu'elle noue avec le droit des assurances. Au-delà, cet axe a aussi vocation à appréhender les risques qui ne peuvent relever du droit de la responsabilité et qui visent à être pris en charge par l'assurance.

Le groupe « Droit du risque. Traitement juridique de l'incertitude » travaille dans le cadre de l'Institut du Risque et de l'Assurance, institution pluridisciplinaire qui regroupe les économistes, les mathématiciens et les juristes. Ce groupe de travail étend ses recherches aux risques de toute nature : environnementaux, industriels, technologiques, nucléaires, financiers, économiques, systémiques, alimentaires, médicaux, sanitaires, sociaux, psychosociaux, naturels, professionnels, fiscaux, de l'entreprise, pénal, terroriste. Au sein de ce groupe, les membres du Themis-Um ont développé plusieurs thématiques :

- Risques financiers et souverains,
- Risques liés aux nouvelles technologies (mutation technologiques, objets connectés, justice prédictive, intelligence artificielle, robots, procréation médicalement assistée),
- Risques juridiques (risques d'insécurité juridique et risques de contentieux),
- Risques sociétaux ou inhérents à la personne (mort, droits de l'homme, personnalité des robots, 5^{ème} risque, risque de corruption, risque de mal-être des dirigeants d'entreprises en difficulté),
- Risques économiques.

Il s'appuie sur les différents Master 2 en droit de la Faculté.

Hybridation et articulation des systèmes normatifs

Les travaux de recherche portent sur la thématique des mutations contemporaines de la norme : articulations des ordres et des systèmes juridiques, génétique des normes, relations entre droit public et droit privé, droit comparé, sociologie du droit.

Entrent dans cet axe de recherche des travaux de droit comparé entrepris avec l'Université Laval (Québec), relatifs aux échanges constructifs entre les deux ordres juridiques de nos deux pays, et des recherches ciblées montrant les transferts de normativité qui illustrent les évolutions de la société et du droit (le divorce sans juge, le droit souple démasqué).

Cet axe implique la participation à différents projets de juristes spécialistes de plusieurs disciplines : privatistes, publicistes, historiens, comparatistes, internationalistes... Il s'agit d'étudier et approfondir notamment les conséquences des mouvements de globalisation et d'internationalisation du droit, aussi bien du point de vue institutionnel que matériel.

Cet axe intègre également les différents Master 2 en droit de la Faculté et intègre des projets et réseaux aussi bien nationaux qu'internationaux.

